

**BATIMENTS COMMUNAUX****Maintenance et exploitation des installations téléphoniques**

Attribution du marché

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le marché actuel de prestations d'entretien, de maintenance et de prestations relatives à l'évolution des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux arrive à expiration le 14 juin 2009; l'objet du présent marché est donc d'assurer la continuité de ces prestations.

Ce nouveau marché comprend plus particulièrement des prestations de maintenance préventive et curative (notamment l'approvisionnement d'un stock de fournitures pour les dépannages) et d'exploitation de l'ensemble des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux de la ville d'Ivry-sur-Seine.

En outre, les prestations relatives à l'évolution de ces installations téléphoniques sont incluses dans le marché.

Compte tenu du montant estimatif global de ces prestations sur trois ans (de l'ordre de 135 000 € TTC minimum à 540 000 € TTC maximum sur trois ans en cas de reconductions), il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le marché est dit « à bons de commande » et s'exécutera donc par émission de bons de commande successifs selon les besoins des services municipaux.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire, puis reconductible 2 fois à échéance de chaque période annuelle. Ainsi, la durée totale du marché, reconductions comprises, n'excédera pas 3 ans.

Le présent marché est composé d'un lot juridique unique pouvant être attribué soit à une société individuelle, soit à un groupement de sociétés.

Les montants minimum et maximum annuels affectés sont les suivants :

Montant minimum : 37 625,42 € HT, soit 45 000 € TTC ;

Montant maximum : 150 501,67 € HT, soit 180 000 € TTC.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 27 janvier 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) a été publié respectivement par ces organismes les 29 et 30 janvier 2009.
- Aux dates et heures limites de remise des offres, trois sociétés ont déposé un pli.
- Le 12 mars 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des enveloppes remises par les trois sociétés et a déclaré les candidatures et les offres conformes d'un point de vue administratif.
- Le 26 mars 2009, la commission d'appel d'offres (CAO) a déclaré recevables les candidatures des trois sociétés.
- Le 29 avril 2009, la CAO, après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société EXPRIMM'IT pour un montant annuel compris entre 37 625,42 € HT (45 000,00 € TTC) minimum et 150 501,67€ HT (180 000,00€ TTC) maximum.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux de la ville avec la société EXPRIMM'IT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Maintenance et exploitation des installations téléphoniques**

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché actuel de prestations d'entretien, de maintenance et prestations relatives à l'évolution des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux arrive à expiration le 14 juin 2009 et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de ces prestations,

considérant qu'au vu du montant estimatif global des prestations (de l'ordre de 135 000 € TTC minimum à 540 000 € TTC maximum sur trois ans en cas de reconductions), la procédure retenue a été celle de l'appel d'offres ouvert,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les prestations, étant réalisées en fonction des besoins, ne pouvant être définies à l'avance,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 29 avril 2009, qui après analyse et classement des offres, a attribué le marché relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux de la ville à la société EXPRIMM'IT,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux de la ville, avec la société EXPRIMM'IT, pour un montant annuel compris entre 45 000 € TTC et 180 000 € TTC.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 29 MAI 2009